





**2021-02  
1.2            APPROBATION DU PRINCIPE DU RECOURS A LA CONCESSION DE  
                 DELEGATION DE SERVICE PUBLIC POUR L'EXPLOITATION DU  
                 SERVICE D'EAU POTABLE**

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

Le Conseil municipal,

DECIDE d'adopter le principe d'une procédure de Concession de Délégation de Service Public pour l'exploitation de son service d'eau potable dont les principales caractéristiques sont celles présentées dans le rapport annexé à la présente ;

DECIDE de retenir pour le contrat une durée de 10 ans ;

DECIDE d'organiser le déroulement de la procédure dans le respect des règles applicables aux contrats afférents au 2° a) de l'article R3126-1 du Code de la Commande publique

AUTORISE Monsieur le Maire à satisfaire aux exigences de publicité et de mise en concurrence pour cette Concession de Délégation de Service Public et à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de la procédure.

**2021-03  
1.2            APPROBATION DU PRINCIPE DU RECOURS A LA CONCESSION DE  
                 DELEGATION DE SERVICE PUBLIC POUR L'EXPLOITATION DU  
                 SERVICE D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF**

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

Le Conseil municipal,

DECIDE d'adopter le principe d'une procédure de concession de délégation de service public pour l'exploitation de son service d'assainissement collectif dont les principales caractéristiques sont celles présentées dans le rapport annexé à la présente ;

DECIDE de retenir pour le contrat une durée de 10 ans ;

DECIDE d'organiser le déroulement de la procédure dans le respect des règles applicables aux contrats afférents au 2° a) de l'article R3126-1 du Code de la commande publique;

AUTORISE Monsieur le Maire à satisfaire aux exigences de publicité et de mise en concurrence pour cette concession de Délégation de service public et à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de la procédure.

**2021-04 BILAN DES CESSIONS ET ACQUISITIONS, ANNEE 2020**  
**3-1**

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

le Conseil municipal,

DÉCIDE d'approuver le bilan des cessions et des acquisitions pour l'année 2020 tel qu'annexé à la présente délibération.

INDIQUE que le bilan décrit ci-dessus et repris dans la présente délibération sera annexé au Compte Administratif du Budget commune de Septeuil.

CHARGE Monsieur le Maire de prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

**2021.05 ADHESION AU GROUPEMENT DE COMMANDES POUR LES ASSURANCES CYBER RISQUES**  
**1.1**

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

Le Conseil municipal,

DECIDE d'adhérer au groupement de commandes pour les assurances Cyber Risques pour la période 2022-2025,

APPROUVE la convention constitutive du groupement de commandes désignant le Centre Interdépartemental de Gestion de la Grande Couronne coordonnateur du groupement et l'habilitant à signer et notifier les marchés selon les modalités fixées dans cette convention,

AUTORISE le Maire à signer la convention constitutive du groupement de commandes ainsi qu'à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération et du marché,

DECIDE que les dépenses inhérentes à la mise en œuvre du groupement et de ces procédures seront imputées sur le budget de l'exercice correspondant.

La séance est levée à 19h38.

Septeuil, le 15 février 2021

Le Maire, Dominique RIVIERE

